

Corriger les épandeurs d'abrasifs

EN 1999 ET 2000, DES ÉPANDEURS d'abrasifs et de fondants utilisés pour déglacer les trottoirs étaient la cause de deux accidents mortels, alors que des travailleurs procédaient à leur nettoyage. Une expertise a démontré que l'aménagement de ces appareils ne permettait pas de faire la vidange de la benne sur place en toute sécurité.

Une équipe de l'IRSST, composée des ingénieurs Serge Massé et Denis Turcot, en collaboration avec la Direction régionale de Laval de la CSST et le fabricant Dal-Bel, s'est penchée sur le problème. Elle a trouvé des réponses et des moyens pour éviter

que pareils accidents ne se reproduisent. Le résultat de cette expertise a permis la production d'une fiche technique, publiée en collaboration avec l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur des affaires municipales (APSAM).

Puisque aucune norme de sécurité n'est destinée à ces machines, cette fiche constitue un cahier des charges pour la conception sécuritaire des mécanismes internes de la benne et du bon usage des dispositifs de sécurité requis. « Elle a été distribuée dans tout le secteur municipal et, bien sûr, chez

tous nos partenaires comme les bureaux de la CSST et les centres de santé publique, commente Sylvie Poulin de l'APSAM. La fiche été bien accueillie d'autant plus que nous avons reçu des appels au sujet de ces accidents. Les gens l'attendaient et ceux qui étaient concernés l'ont utilisée en apportant des modifications à leur matériel pour le rendre sécuritaire. »



Photo: Mario Bélisle

Ce texte est un supplément à une série de portraits de réalisations menées ou financées par l'IRSST et utilisées par les milieux de travail, qui a été publiée dans le numéro de l'hiver 2010 de *Prévention au travail*, sous le titre « Tant de choses à faire... tant de choses faites ».